

ARRÊTÉ N° 2025-199 du 17 octobre 2025

Portant

Sélection provisoire des candidats retenus – Concours de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle Cuisine Centrale de Bessières

Cédric MAUREL de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire pour engager les procédures de marchés publics ;

Vu la décision n°2025-031 du 04 août 2025 portant constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle Cuisine Centrale ;

Vu le procès-verbal du jury réuni le 08 octobre 2025 ;

Considérant que le jury, réuni le 08 octobre 2025, a procédé à l'examen des prestations remises par les candidats admis à concourir ;

Considérant qu'à l'issue de ses travaux, le jury a proposé de retenir deux équipes de maîtrise d'œuvre pour la phase suivante du concours ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser cette sélection provisoire afin de permettre la poursuite régulière de la procédure de concours jusqu'à la désignation du lauréat final.

ARRÊTE

Article 1 : Sont retenus provisoirement pour la phase suivante du concours de maîtrise d'œuvre les candidats suivants :

- ARKHIDEA
- CoCo Architecture

Article 2 : Ces candidats sont invités à présenter un projet final devant le jury. La soutenance des projets sera organisée à une date ultérieure communiquée individuellement aux candidats.

Article 3 : Le choix définitif du lauréat du concours sera effectué à l'issue de la soutenance et fera l'objet d'une décision distincte.

Article 4 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Bessières, le 17 octobre 2025

Monsieur Le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du : 20 octobre 2025